

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 01 janvier 2019 au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	62 596	55 995
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	150 737	188 922
AC3	Créances sur la clientèle	3	744 425	733 377
AC4	Portefeuille titres commercial	4	15 845	31 384
AC5	Portefeuille investissement	5	92 922	90 177
AC6	Valeurs immobilisées	6	41 282	28 229
AC7	Autres actifs	7	20 968	14 128
	TOTAL ACTIFS		1 128 775	1 142 212
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	196 736	255 590
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	674 780	642 342
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	100 512	91 779
PA5	Autres passifs	11	19 724	21 451
	TOTAL PASSIFS		991 752	1 011 162
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 572	47 513
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(5 622)	(6 573)
CP6	Résultat de la période		5 913	950
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	137 023	131 050
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 128 775	1 142 212

État des engagements hors bilan
Période du 01 janvier 2019 au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2019	31/12/2018
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	58 014	86 785
HB 2	Crédits documentaires	14	20 103	13 522
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	26 300	58 075
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		104 417	158 382
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	37 937	70 882
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		37 937	70 882
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	673 541	661 656
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		673 541	661 656

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir la note 15)

État de résultat

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019

(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	81 227	70 646
PR2	Commissions		19 845	16 888
	Gains sur opérations de change	20	2 575	4 823
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	956	5 234
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement(*)	22	6 018	5 748
	Total produits d'exploitation bancaire		110 621	103 339
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(56 619)	(53 325)
CH2	Commissions encourues(*)	24	(733)	(388)
	Total charges d'exploitation bancaire		(57 352)	(53 713)
	PRODUIT NET BANCAIRE		53 269	49 626
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(10 986)	(12 498)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement(*)	26	5 000	(16)
CH6	Frais de personnel	27	(27 254)	(24 293)
CH7	Charges générales d'exploitation (*)	28	(12 067)	(9 594)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 590)	(2 239)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		6 372	986
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		141	268
CH11	Impôts sur les sociétés		(553)	(266)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 960	988
CH10	Éléments extraordinaires		(47)	(38)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 913	950
	Résultat par action (DT)	29	1,689	0,271

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de la comparabilité (voir le notes 22, 24, 26 et 28)

État de flux de trésorerie

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		116 070	100 666
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(61 776)	(55 387)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(20 848)	(28 051)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		31 239	95 584
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(40 346)	(40 402)
Autres flux d'exploitation		(8 001)	10 697
Impôts sur les sociétés		460	(1 959)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		16 798	81 148
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		557	1 006
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		13 102	(8 757)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(16 041)	(8 513)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 382)	(16 264)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		26 526	(7 028)
Remboursement d'emprunts		(24 278)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		11 396	134
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		13 644	(24 144)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		28 060	40 740
Liquidités et équivalents en début de période		(47 713)	(88 453)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	(19 653)	(47 713)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2019
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

Obligations
Titres de participation des entreprises liées
Autres Titres de participation
Fonds gérés
BTA

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

À ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2019, s'élèvent 8 391KDT dont 40 KDT complémentaire pour le stock requis au titre de l'exercice 2019.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2019 un montant de 32 248 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2019 de 1 969 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 30 767 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2019 non dénouées se détaillent comme suit :

Nature des opérations	31/12/2019	31/12/2018
Achats	-	-
Ventes	2 823	-

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

Notes explicatives

4-1- Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Caisse agences dinars	4 496	5 371
Caisse agences devises	2 747	2 695
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 738	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 615	25 557
Total	62 596	55 995

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2019, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	38 750	38 369
Total	150 737	188 922

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Prêts interbancaires en devises	55 416	15 019
Prêts interbancaires en Dinars	7 068	17 445
Prêts interbancaires en pension livrées	3 001	-
Prêts swap en devises	32 172	74 703
Avoirs chez les correspondants locaux	-	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	14 330	43 323

Créances rattachées	-	-
Créances sur les établissements financiers	38 750	38 369
Total	150 737	188 922

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	7 000	-	-	-	7 000
Créances rattachées	68	-	-	-	68
Total	7 068	-	-	-	7 068

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	20 846	-	-	-	20 846
Prêts sur le marché monétaire en EUR	34 570	-	-	-	34 570
Total	55 416	-	-	-	55 416

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en EURO	32 172	-	-	-	32 172
Total	32 172	-	-	-	32 172

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	0	0	111 987	150 553
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 750	38 369
Total	0	0	150 737	188 922

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3-1- Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2019, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018(*)	31/12/2018
Comptes débiteurs de la clientèle	63 863	57 386	44 372
Autres concours à la clientèle	772 591	766 857	780 045
Crédits sur ressources spéciales	2 714	3 167	2 993
Total brut	839 168	827 410	827 410

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2019, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
Concours CT (1)	185 164	202 780	215 794
Concours M.L.T. (2)	542 773	519 566	519 566
Comptes débiteurs de la clientèle	63 863	57 386	44 372
Leasing (3)	47 368	47 678	47 678
Valeurs en recouvrement	-	-	-
Total brut	839 168	827 410	827 410
Agios réservés	(20 269)	(21 887)	(21 887)
Provisions individuelles	(33 835)	(33 516)	(33 516)
Provisions additionnelles	(32 248)	(30 279)	(30 279)
Provisions collectives	(8391)	(8 351)	(8 351)
Total net	744 425	733 377	733 377

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018(*)	31/12/2018
Encours non échus	179 804	190 823	203 837
Avance sur dépôt à terme	2 660	5 287	5 287
Principal impayé	4 551	9 088	187
Intérêts et commissions perçus d'avance	49	187	9 088
Créances rattachés	(1 900)	(2 605)	(2 605)
Total	185 164	202 780	215 794

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Encours non échu	448 391	428 476
Principal échu	20	24
Principal impayé	30 407	20 960
Intérêts et commissions impayés	7 204	7 080
Intérêts à recevoir	4 267	5 041
Avance en comptes courants	169	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	52 315	57 816
Total	542 773	519 566

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Encours	46 567	46 993
Principal impayé	453	325
Intérêts impayés	83	75
Intérêts courus	168	157
Autres créances	97	128
Total	47 368	47 678

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	222 794	25 665	568	-	249 027
Concours M.L.T.	109 107	59 943	214 408	159 315	542 773
Leasing	7 915	10 834	26 246	2 373	47 368
Total	339 816	96 442	241 222	161 688	839 168

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Concours MLT (*)	435 706	427 150	107 067	92 416	542 773	519 566
Concours CT (*)	160 167	183 791	24 997	18 989	185 164	202 780
Leasing	43 734	43 827	3 634	3 851	47 368	47 678
Comptes courants débiteurs(*)	38 033	36 520	25 830	20 866	63 863	57 386
Total Brut	677 640	691 288	161 528	136 122	839 168	827 410

(*)Les données de 2018 ont été retraitées pour besoin de comparabilité

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	580	84 089	78 075	65 622	314 407	542 773
Concours CT	5 063	77 549	99 710	349	2 493	185 164

Leasing	341	15 193	31 700	134	0	47 368
Comptes courants débiteurs	1 076	20 002	31 696	308	10 781	63 863
Total Brut	7 060	196 833	241 181	66 413	327 681	839 168

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Comptes débiteurs de la clientèle	0	0	63 863	57 386
Autres concours à la clientèle	0	0	772 591	766 857
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 714	3 167
Total brut	0	0	839 168	827 410

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
CREANCES SUR LA CLIENTELE	7 699	69 793	831 469	757 617
Total brut	7 699	69 793	831 469	757 617

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

créances à la clientele	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
créances sur la clientèle	677 640	691 288	161 528	136 122	839 168	827 410
intérêts réservés	0	0	-20 269	-21 887	-20 269	-21 887

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'encourt aucun risque de crédit

CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	Créances contencieuses		Autres créances		Total	Total
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits sur ressources spéciales	554	432	2 160	2 735	2 714	3167
Total brut	554	432	2 160	2 735	2 714	3167

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 714	3167	2 714	3167
Total brut	0	0	2 714	3167	2 714	3167

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placement à revenus fixes	15 280	30 719
BTA	16 525	32 425
Primes d'acquisition BTA	(603)	(1 234)
Moins-value BTA	(642)	(472)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	565	665
Total Brut	15 845	31 384
Provisions	-	-
Total Net	15 845	31 384

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Obligations	18 442	23 435
Titres de participation des entreprises liées	10 244	9 541
Autres Titres de participation	15 896	11 303
Fonds gérés	12 563	14 292
BTA	39 100	35 200
Total valeur titres	96 245	93 771
Intérêts à recevoir sur obligations	789	920
Créances rattachées aux titres de participation	737	925
Intérêts à recevoir BTA	1 511	1 513
Primes d'acquisitions BTA	(866)	(985)
Étalements -value BTA	(527)	(654)

Total brut	97 889	95 490
Provisions	(4 967)	(5 313)
Total net	92 922	90 177

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation	26 140	20 844
Titres cotés (*)	14 576	7 288
Titres non coté	11 564	13 556
Créances rattachées	737	925
Total Brut	26 877	21 769
Provisions	(2 020)	(2 532)
Total Net	24 857	19 237

(*) Au cours de l'année 2019 la BTE a procédé à la cession suivie d'une acquisition d'une partie des titres BNA inscrits dans son portefeuille investissement.

La plus-value réalisée au titre de cette opération s'est élevée à 4 592 KDT ;

Ces cessions et acquisitions se détaillent comme suit :

date acquisition	cout historique	acquisition 2019	cessions 2019	total 2019
1983	601		601	-
1991	2 524		2 524	-
1994	290		290	-
1994	1 193		301	892
2009	2 680			2 680
2019		8 309		8 309
	7 288	8 309	3 716	11 881

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titres	31/12/2018	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2019
Obligations	23 435	500	(5 493)	18 442
Titres de participation des entreprises liées	9 541	5 815	(5 112)	10 244
Autres Titres de participations	11 303	8 309	(3 716)	15 896
Fonds gérés	14 292	-	(1 729)	12 563
BTA	35 200	35 143	(31 243)	39 100
Total brut	93 771	49 767	(47 293)	96 245
Provisions	(5 313)	(100)	446	(4 967)
Total net	88 458	49 667	(46 847)	91 278

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2019
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5 ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 989	99,99	17
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5 ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 199	99,73	696
BTE – SICAR	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	3 140	75	299
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	68 621	3.70	1 161

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2019
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 344
Rapid Recouvrement	299	99,73%	0
TES	2 695	3,70%	0
Total participations dans les entreprises liées	10 244		1 344
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	272
BACOFIL	2	-	2
Total autres participations	15 896		676
Total général	26 140		2 020

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2018	Acquisitions 2019	Cessions / corrections 2019	Valeur brute 2019	Amortissements 2019	Valeur Nette 2019
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 427	822	-	8 249	2 307	5 942
Constructions en cours	11 469	12 814	-	24 283	-	24 283
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 884	43	-	1 927	1 550	377
Matériel Informatique	7 990	258	-	8 248	5 875	2 373
Matériel de Transport	538	-	(112)	426	259	167
A, A & Installations	11 852	420	-	12 272	8 134	4 138
Total	45 162	14 357	(112)	59 407	18 125	41 282

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2019, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Personnel	5 010	4 725
État et collectivités locales	1 285	1 501
Autres débiteurs	12 644	5 279
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	324	546
Créances prises en charge par l'État	1 392	1 764
Total	20 968	14 128

3.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts des établissements bancaires	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 722	1 249
Total	196 736	255 590

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et refinancement BCT	59 000	138 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	98 617	113 090
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	24 975	3 128
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	11 851	-
Avoirs des correspondants étrangers	571	123
Créances rattachées	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 722	1 249
Total	196 736	255 590

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle:

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts TND	48 000	11 000	-	-	59 000
Emprunts Interbancaire TND	24 975	-	-	-	24 975
Total	72 975	11 000	-	-	83 975

8.1.2 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	66 782	-	-	-	66 782
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	16 428	-	-	-	16 428
Swaps devises EURO	14 477	-	-	-	14 477
Swaps devises USD	930	-	-	-	930
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	98 617	-	-	-	98 617

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Depots des etablissements bancaires	Depots materialises par des titres		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Dépôts des établissements bancaires	0	0	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	0	0	1 722	1 249
Total	0	0	196 736	255 590

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Depots des etablissements bancaires	Depots des entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Dépôts des établissements bancaires	0	0	195 014	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	0	0	1 722	1 249
Total	0	0	196 736	255 590

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	436 687	432 048
Dépôts à terme	238 093	210 294
Total	674 780	642 342

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme en dinars	216 706	188 058
Dépôts à terme en devises	21 387	22 236
Comptes courants personnes physiques	31 549	26 442
Comptes courants personnes morales	59 514	69 824
Comptes d'épargne	99 442	90 884
Comptes professionnels en devises	9 734	9 624
Dépôts en dinars convertibles	4 706	3 379
Certificats de dépôt	86 000	69 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
-Comptes négoce international	20	173
Personnes non résidentes	55 425	63 306
Autres sommes dues à la clientèle	90 297	99 416

Total	674 780	642 342
--------------	----------------	----------------

9.2. Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellés	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	91 552	104 680	20 474	-	216 706
Dépôts à terme devise	16 099	5 288	-	-	21 387
Total	107 651	109 968	20 474	-	238 093

9.3. Dépôts des entreprises liées :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt à vue	1 884	4 373
Dépôts à terme entreprises liées	4 500	-
Certificats de dépôt	6 500	-
Total	12 884	4 373

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts extérieurs	15 513	4 123
Emprunts obligataires	81 720	79 472
Autres emprunts	-	3 716
Emprunts	97 233	87 311
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 279	4 468
Frais financiers rattachés	3 279	4 468
Total	100 512	91 779

Note 10.1 ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	4 000	500	2 000	3 000	9 500
Emprunt BTE 2011	750	-	3 000	6 000	9 750
Emprunt BTE 2016	10 000	-	25 944	-	35 944
Emprunt BTE 2019 (*)	-	-	24 508	2 018	26 526
Total	14 750	500	55 452	11 018	81 720

(*) La BTE est sortie sur le marché obligataire le 21/10/2019 dans le cadre du VISA CMF n° : 19-1030 du 03/10/2019 pour une émission entre 30 MD et 50MD,

Cet emprunt obligataire a été clôturé le 10/1/2020 avec des souscriptions ayant atteint **33.850 KDT**
Les intérêts intercalaires décomptés au 31/12/2019 étaient de 302 KDT

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 359	1 785
Ligne Italienne 73 millions d'euros	1 499	496
Ligne Espagnole	1 689	1 842
Emprunt El Baraka (*)	10 966	-
Total	15 513	4 123

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	933	-	1 359
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	83	718	698	1 499
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	1 228	154	1 689
Emprunt El Baraka	67	617	3 560	6 722	10 966
Total	67	1 433	6 439	7 574	15 513

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts	0	0	100 512	91 779

Note 11 : Autres Passifs

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Organismes sociaux	1 990	1 820
Personnel	5 497	4 488
État et collectivités locales	2 963	2 550
Autres créditeurs	8 096	9 622
Valeurs exigibles après encaissement (1)	1 178	2 971
Total	19 724	21 451

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellés	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2018	90 000	(840)	7 372	22 344	4 466	130	13 200	835	(7 407)	950	131 050
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	60	-	-	-	-	-	60
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	950	(950)	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2019										5 913	5913
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	7 372	22 344	4 526	130	13 200	835	(6 457)	5 913	137 023

12.1 : Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2019 se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 01/01/2019	4 466
Intérêts	60
Total net	4 526

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 Engagements hors bilan**Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Cautions en faveur de la clientèle	57 959	76 943
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	55	4 382
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	5 460
Total	58 014	86 785

Note 13.1 cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		autre	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Libellés				
Cautions en faveur de la clientèle	0	0	57 959	76 943
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	0	0	55	4 382
Cautions en faveur des établissements bancaires	0	0	-	5 460
Total	0	0	58 014	86 785

Note 14 crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Crédits documentaires	0	0	20 103	13 522
Total	0	0	20 103	13 522

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (*)	31/12/2018
BTA/Appel d'offres BCT	26 300	58 075	-
Total	26 300	58 075	-

(*) Il s'agit d'un reclassement des BTA donnés en garantie des engagements sur titres vers des actifs donnés en garantie

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés à la clientèle	37 937	70 882
Total	37 937	70 882

Note 16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellés	Entreprises liées		autres	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés à la clientèle	0	0	37 937	70 882
Total	0	0	37 937	70 882

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2019 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues de la clientèle	673 541	661 656
Total	673 541	661 656

8.4 État de résultat**Note 19 : Intérêts et revenus assimilés**

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 900	1 893
Opérations avec la clientèle	78 327	68 753
Total	81 227	70 646

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 900	1 893
Intérêts sur les prêts	73 630	64 415
Revenus Leasing	4 696	4 165
Commissions sur engagements	1	173
Total	81 227	70 646

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les prêts	73 630	64 415
Revenus Leasing	4 696	4 165
Commissions sur engagements	1	173
Total	78 327	68 753

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Gains sur opérations de change	2 575	4 823
Total	2 575	4 823

Note 21: Revenus du portefeuille commercial

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des BTA	956	5 234
Total	956	5 234

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Revenus des Obligations	1 470	1 878	1 878
Revenus Fonds Gérés	949	867	867
Revenus des titres de participation (*)	843	997	1 053
Revenus titres d'investissements BTA	2 756	2 006	2 006
Total	6 018	5 748	5 804

(*)Les données au 31/12/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotation aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » pour 56 KDT.

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	843	997
Total	843	997

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	13 255	17 539
Opérations avec la clientèle	38 453	29 524
Charges d'emprunts obligataires	4 773	6 131
Opérations sur Emprunts extérieurs	138	131
Total	56 619	53 325

Note 24 : Commissions encourues

Il s'agit des commissions sur les FGDB mis en place conformément au décret gouvernemental n°2017/268 du 01 février 2017 :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Commissions encourues	733	388	388
Commissions fonds de garantie (*)			1 236
Total	733	388	1 624

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations au 31/12/2018 afin de reclasser les commissions de fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation à hauteur de 1236 KDT.

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Reprise des provisions sur prêts	5 246	3 474
Dotations aux provisions sur prêt	(16 339)	(16 609)
Dotations aux provisions hors bilan	(86)	(214)
Dotations aux provisions Leasing	(263)	(246)
Reprises provisions Leasing	284	974
Dotations aux provisions, créditeurs divers	(123)	(191)
Reprises hors bilan	150	61
Reprises provisions à caractère général	145	253
Total	(10 986)	(12 498)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Dotations aux provisions sur titres	(104)	(147)	(147)
Reprises de provisions sur titres (*)	450	97	97
Pertes courues sur titres	(3)	-	-
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)	(22)
Plus-values sur Titres (**) (***)	4 679	56	
Total	5 000	(16)	(72)

(*) Les reprises portent sur la valeur des titres de la filiale de la banque TEP

(**) Au cours de l'année 2019 la BTE a procédé à la cession suivie d'une acquisition d'une partie des titres BNA inscrits dans son portefeuille investissement.

La plus-value réalisée au titre de cette opération s'est élevée à 4 592 KDT

(***)Les données au 31/12/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotation aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » pour 56 KDT.

Note 27 : Charges du personnel

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Traitements et salaires	20 077	18 173
Avantages complémentaires	1 075	966
Charges sociales	5 548	4 407
Autres charges du personnel	358	623
Provisions personnel	196	124
Total	27 254	24 293

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Frais d'exploitation non bancaires	5 684	4 729	4 729
Autres charges générales d'exploitation (*)	6 383	4 865	3 629
Total	12 067	9 594	8 358

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations au 31/12/2018 afin de reclasser les commissions de fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation à hauteur de 1236 KDT.

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018 (retraité)	31/12/2018
Impôts et taxes	937	838	838
Rémunérations des services extérieurs	4 662	3 819	3 819
Transports et déplacements	85	72	72
Autres charges générales d'exploitation (*)	6 383	4 865	3 629
Total	12 067	9 594	8 358

(*) L'augmentation des autres charges d'exploitation bancaire a évolué de 31%. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation des charges et frais monétiques, des frais de mise en place de l'emprunt obligataire et des pénalités subies par la banque et facturés par la BCT

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	5 913 512	950 319
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	5 913 512	950 319
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	1,689	0,271

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

8.5 État de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de (19 653) mille dinars contre (47 713) mille dinars au 31 décembre 2018 :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Caisse agences dinars	4 496	5 372
Caisse agences devises et IBS	2 747	2 694
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 738	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 615	25 557
Prêts en devises BCT	97 589	106 932
Avoirs chez les correspondants locaux	-	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	14 330	43 323
Emprunts et refinancement en devises BCT	(83 700)	(141 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(110 468)	(113 026)
Total	(19 653)	(47 713)

Note 31 : Note sur les Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 se présentent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT

Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019
Rapid Recouvrement	200	4

2. Courant l'exercice 2019, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 525 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 ,756 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2019 est de : 22,243 KDT

3. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-

values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT .

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
7. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 70 KDT.
Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2019 s'élèvent à 538 KDT
8. Les dépôts à terme de la TES au 31/12/2019 sur les livres de la BTE sont de 4500 KDT
9. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 6500 KDT au 31/12/2019
10. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Courant de l'année 2019, la BTE a encaissé des dividendes de sa filiale RR s détaillant comme suit :

- 100 KDT au titre de l'année 2009
- 300 KDT au titre de l'année 2018

11. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 30 KDT.

Le compte à vue de la filiale RR au 31/12/2019 accuse un solde créditeur de 1 128 KDT

12. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

13. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

14. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général a nomination jusqu'au 31 décembre 2019 s'est élevée à 177 KDT

15. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.

Note 32 : Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 13 mars 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

Cependant il convient de préciser :

- Qu'au vu des événements survenus à la fin du mois de mars relatifs à la pandémie de COVID -19 et,
- Au vu des décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives aux rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers ,

La situation financière de la BTE courant le premier semestre 2020 pourrait accuser une régression marquée par comparaison aux chiffres de l'année 2019.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE***

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **137 023 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **5 913 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 81 227 KDT et 19 845 KDT, soit 91% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2019.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les créances envers les clients s'élèvent à 839 168 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 74 474 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 20 269 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 13 mars 2020. De ce fait, tous les événements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers. Cependant il convient de préciser qu'au vu des événements survenus postérieurement à cette date relatifs à la pandémie de COVID -19 et les décisions gouvernementales suivies par les circulaires d'application BCT 2020-06 ET 2020-07 relatives aux rééchelonnement des crédits d'entreprise et des crédits aux particuliers n'ont pas été pris en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille de la Banque au 31 décembre 2019.

Notons enfin que les effets de la pandémie COVID 19 sur la situation financière de la Banque en 2020 ne peuvent être anticipés à la date de l'émission de notre rapport.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Par ailleurs, la banque a instauré certaines procédures visant à améliorer le système d'information et les procédures opérationnelles connexes. Nous avons consigné les insuffisances dégagées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

C.N.H**C.H.H****Nour El Houda HENANE****Hichem CHEKIR**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

16. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT
Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019
Rapid Recouvrement	200	4

17. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

18. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2019, par la TES totalise au 31 décembre 2019 un montant de 11 000 KDT réparti comme suit :

(En KDT)

Raison social	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2019
TES	Certificat de dépôt	02/09/2019	19/02/2020	2 000
TES	Certificat de dépôt	06/11/2019	25/03/2020	500
TES	Certificat de dépôt	05/11/2019	03/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	22/10/2019	09/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	17/10/2019	14/04/2020	500
TES	Certificat de dépôt	06/12/2019	03/06/2020	500
TES	Certificat de dépôt	18/12/2019	02/12/2020	1 000
TES	Compte à terme	25/12/2019	09/12/2020	1 100
TES	Compte à terme	17/12/2019	11/12/2020	1 400
TES	Compte à terme	30/08/2019	26/02/2020	1 500
TES	Compte à terme	31/12/2019	15/12/2020	500
Total				11 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

2. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courants créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 756 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2019 à 22KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TunisoEmiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié

la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 70 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2019 à 538 KDT.
7. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.
8. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 30 KDT. Le compte à vue de la société « Rapid Recouvrement » s'élève à 1 128KDT au 31 décembre 2019.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019 qui a porté la rémunération annuelle brute à 200KDT à partir du 1^{er} Octobre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2019, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 177 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.
2. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	177	9	157	-
Total	177	9	157	-

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

19. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT
Le montant souscrit par la filiale de la BTE« Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2019 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2019

Rapid Recouvrement	200	4
--------------------	-----	---

20. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 2 octobre 2019, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 9556 KDT pour un prix de cession de 75Dinars.

21. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2019, par la TES totalise au 31 décembre 2019 un montant de 11 000 KDT réparti comme suit :

(En KDT)

Raison social	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2019
TES	Certificat de dépôt	02/09/2019	19/02/2020	2 000
TES	Certificat de dépôt	06/11/2019	25/03/2020	500
TES	Certificat de dépôt	05/11/2019	03/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	22/10/2019	09/04/2020	1 000
TES	Certificat de dépôt	17/10/2019	14/04/2020	500
TES	Certificat de dépôt	06/12/2019	03/06/2020	500
TES	Certificat de dépôt	18/12/2019	02/12/2020	1 000
TES	Compte à terme	25/12/2019	09/12/2020	1 100
TES	Compte à terme	17/12/2019	11/12/2020	1 400
TES	Compte à terme	30/08/2019	26/02/2020	1 500
TES	Compte à terme	31/12/2019	15/12/2020	500
Total				11 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

9. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2019 la somme de 12 563 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2019 des intérêts de placements pour un montant de 155 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 562 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

10. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courants créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 756 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2019 à 22KDT.

11. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TunisoEmiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

12. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à 242 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

13. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

14. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 70 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2019 à 538 KDT.

15. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

16. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 30 KDT. Le compte à vue de la société « Rapid Recouvrement » s'élève à 1 128KDT au 31 décembre 2019.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

3. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019 qui a porté la rémunération annuelle brute à 200KDT à partir du 1^{er} Octobre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2019, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 177 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2019 à un montant brut de 49,5 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2019 de 107 KDT.

4. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	177	9	157	-
Total	177	9	157	-

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28/03/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR